

Réunion du 5 Avril 2023 - 18h30

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 21 février 2023 ;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Organisation du Vide-Grenier du 7 mai 2023 ;
- Organisation des « Terrasses de Dracy » ;
- Carte « Avantages Jeunes »
- Date de remise des dictionnaires aux CM2 ;
- Informations du Président ;
- Date prochaine réunion.

Présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Marie-Claude PALMACE – Mireille MENAND – Danièle GODEY – Jean-Bernard TUETÉY – Christian WAGENER – Marie-Noëlle HOCQUET – Jean-Claude WURTZ – Michel BERNARD – Annie LEGRAND – Céline MICHARD.

Excusés ayant donné procuration :

Martial BEUGNET procuration à Dominique PETITJEAN

Josiane CARMINATI-LUCAS procuration à Olivier GROSJEAN

Excusée : Nathalie SCHOUMACHER

Secrétaire de séance : Marie-Claude PALMACE

Le Président certifie :

- Que la convocation du Conseil d'Administration du C.C.A.S. a été faite le 29 mars 2023 ;
- Que le nombre d'administrateurs en exercice est de 15.

APPROBATION DU PV DU C.C.A.S. DU MARDI 21 FÉVRIER 2023

Le Président invite les administrateurs à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 21 février 2023. En l'absence d'observations, le C.C.A.S. approuve ce dernier à l'unanimité.

ORGANISATION DU VIDE-GRENIER DU 7 MAI 2023

Suite à la communication faite sur cette manifestation par le biais du Dracy Infos (mi-mars) et sur « *PanneauPocket* », les inscriptions sont à ce jour assez timides (**7 inscrits au 5 avril 2023**). Les Dracysiens ont donc **jusqu'au 29 avril pour faire parvenir leur coupon réponse**.

Comme les précédentes éditions, un plan localisant les différents exposants dracysiens, répartis sur l'ensemble de la commune sera élaboré au fur et à mesure des inscriptions. Il sera imprimé puis diffusé aux visiteurs le dimanche matin (Rue du Buet, Le Clos, Rue de Givry et sur le parvis de la Mairie...).

Afin que cette manifestation puisse rencontrer le même succès que l'année dernière, il est important de relayer l'information le plus largement possible. Ainsi, la communication autour de cet évènement se fera en multipliant et diversifiant les supports, à savoir :

- Les panneaux lumineux communaux ;
- L'application « *Panneau Pocket* » ;

- Le site internet communal ;
- Le site spécialisé « *Vide-greniers.org* » ;
- Le journal de Saône-et-Loire (dans l'édition numérique « *Sortir* ») ;
- La banderole installée à l'entrée de la commune à l'intersection de la Route d'Autun et de la Rue du Pressoir ;
- L'envoi de l'affiche à toutes les communes-membres du Grand Chalon ;
- La pose d'affiches (A4/A3) chez les commerçants, sur le rond-point de la Côte Chalonnaise dix jours environ avant l'évènement...

ORGANISATION DES « TERRASSES DE DRACY »

Les groupes retenus :

- 2 juin : BLUESTORM QUARTET (1 000 €) ;
- 9 juin : MONKEY FIVE (600 €) ;
- 16 juin : ONYX (1 000 €).

La restauration rapide sera assurée par « C'EST DANS LA BOÎTE », gérée par deux jeunes dracysiens. La décoration lumineuse sera assurée par le repreneur de la société AVL au tarif de 991,20 € par soirée.

Comme l'année dernière, une attention particulière sera portée sur la question de la gestion des déchets au cours de ces soirées. Pour cela, une convention a d'ores et déjà été passée avec les services du Grand Chalon afin que nous puissions avoir plusieurs poubelles à double flux.

Toutes les informations relatives à ces animations musicales seront relayées dans le Dracy Infos du mois de mai, sur notre site internet, par voie d'affichage, sur nos panneaux lumineux ...

CARTE « AVANTAGES JEUNES »

L'antenne dijonnaise du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne-Franche-Comté diffuse depuis plusieurs années auprès des adolescents et des jeunes adultes une documentation au plus près de leurs préoccupations : études, emploi, formation professionnelle continue, santé, logement, loisirs, sports, vacances...

Monsieur le Président du C.C.A.S. rappelle donc que c'est dans cette optique qu'il avait été créé une carte « *avantages jeunes* » par le Conseil Régional pour les moins de 30 ans qui leur permet d'avoir des réductions sur des activités sportives, des sorties culturelles, des articles de librairie, des loisirs... Chaque collectivité peut, si elle le souhaite, adhérer à ce dispositif cette année moyennant un coût de **9 € par jeune**.

Le C.C.A.S. dracysien s'est déjà inscrit à trois reprises dans celui-ci :

- édition 2019 : 33 dracysiens nés entre 2001 et 2008 se sont inscrits ;
- édition 2020 : 24 dracysiens nés entre 2002 et 2009 se sont inscrits ;
- édition 2021 : 23 dracysiens nés entre 2003 et 2010 se sont inscrits.
- édition 2022 : 21 dracysiens nés entre 2004 et 2011 se sont inscrits

Pour la cinquième année consécutive, il a alors été décidé à l'unanimité de reconduire cette carte qui sera proposée aux jeunes dracysiens (nés entre 2005 et 2012).

L'information sera relayée dans le Dracy Info, distribué début juillet. Le coupon réponse sera à remettre en mairie avant le 31 juillet 2023.

DATE DE REMISE DES DICTIONNAIRES AUX CM2

Comme les années précédentes, une calculatrice « spéciale 6^{ème} » sera offerte aux élèves avec un dictionnaire Français/Anglais. La date de remise est alors fixée **au jeudi 29 juin à 16 h 45** sur le parvis de la Mairie ou bien dans la Salle du Conseil en cas de mauvais temps.

Pour l'année scolaire 2022/2023, 13 élèves seront concernés.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT :

- **Remerciements pour l'attribution d'une subvention de la bibliothèque.**

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le 29 juin 2023 à 18h00.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Le Secrétaire
Marie-Claude PALMACE



Le Président du C.C.A.S.,
Olivier GROSJEAN



